



Israël interdit définitivement la production de foie gras

Ce dimanche, le gouvernement israélien a décidé d'interdire définitivement la production de foie gras sur son territoire. Israël était le quatrième producteur mondial.

En août 2003, la cour suprême d'Israël a déclaré que le gavage était contraire aux lois de protection des animaux en considérant que « *à la lumière de la conclusion du rapport du Comité scientifique de la Commission européenne, il n'y a aucun doute que les oies souffrent* » ; « *Les "besoins de l'agriculture" ne doivent pas systématiquement compter plus que l'intérêt de protéger les animaux* » ⁽¹⁾.

Depuis cette date, le ministère de l'agriculture israélien avait tenté – sans succès – de contourner cette décision en tentant de faire adopter une mesure qui aurait exclu les oiseaux des lois de protection des animaux.

Ce dimanche 2 octobre, le ministre de l'agriculture Yisrael Katz a annoncé sa décision d'abandonner définitivement ces tentatives. Le gouvernement israélien a mis en place une commission pour déterminer les modalités d'indemnisation des producteurs de foie gras, et d'assistance dans leur reconversion.

Israël était le 4^{ème} producteur de foie gras, après la France (74% de la production mondiale en tonne), la Hongrie (11%), la Bulgarie (8%). En 2004, Israël produisait encore 500 tonnes de foie gras par an, soit 2% de la production mondiale. La portée symbolique de cette interdiction est encore plus forte : la diaspora juive est à l'origine de la dispersion de la production de foie gras dans les pays de l'Est, en Alsace et dans le Sud-Ouest de la France ⁽²⁾.

Ainsi, après l'Italie fin 2003, la Californie en 2004, la décision du gouvernement israélien vient confirmer un mouvement mondial d'abolition du gavage, en raison de la souffrance infligée aux animaux gavés.

SOURCES :

The Jerusalem Post – « Government ends goose force-feeding » - 02/10/2005 15:34

<http://www.jpost.com/servlet/Satellite?pagename=JPost/JParticle/ShowFull&cid=1128219505303>

Haaretz Daily – « Cabinet rules: Force-feeding of geese to be halted in Israel » - 02/10/2005 15:24

<http://www.haaretzdaily.com/hasen/spages/631638.html>

Communiqué du gouvernement israélien – « Cabinet Communique - 2 Oct 2005 » - Point 8

<http://www.mfa.gov.il/MFA/Government/Communiques/2005/Cabinet+Communique+2-Oct-2005.htm>

¹ La décision de la cour suprême d'Israël est accessible depuis <http://www.stopgavage.com/monde.php>

² Source : page 10 du livre « *ABCdaire du Foie gras* », Paul Vannier, Flammarion, 2002.